

On s'abonne rue des Prêtres Saint Germain l'Auxerrois, n° 17.  
 Prix 20 fr. pour trois mois.  
 40 fr. pour six mois.  
 80 fr. pour l'année.

POLITIQUE ET LITTÉRAIRES



On reçoit les avis à insérer tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures, au Bureau du Journal, rue des Prêtres Saint Germain l'Auxerrois, n° 17.—Le prix des insertions est de 1 fr. 50 c. par ligne.

## NOUVELLES TRANSCÉANDES.

## GRÈCE.

Naples, 31 octobre

Nous venons d'être témoins du jugement, de la condamnation, et de l'exécution de celui des deux assassins du président qui s'était réfugié chez le résident de France. Il a été condamné à mort, et fusillé. Mais ce procès, cette exécution ont eu un caractère tout à fait remarquable par la contenance de l'individu, et sa conduite intrépide jusqu'au dernier moment. Son costume recherché et élégant, sa pose noble et fière, le sang-froid avec lequel il a parlé au peuple, en se disant victime de son amour pour la patrie, et recommandant à tous union et concorde, ses gestes d'adieu à son père, qui, prisonnier dans la forteresse qui dominait la place du supplice, a eu le courage lui-même de le voir jusqu'aux derniers moments; toutes ces circonstances ont fait une impression générale, d'autant plus vive que le patient, avec le ton assuré d'un homme de sang-froid, et conservant une attitude calme et imposante, a ouvert les bras, pour commander le feu, en recommandant aux soldats de ne pas le manquer.

Après cette scène de justice, nous avons assisté, hier, à la cérémonie des funérailles du défunt président dont le corps avait été embaumé, et qui a été transporté en grand appareil, et le visage découvert, accompagné de toutes les autorités, des troupes de la garnison, des résidents étrangers, des officiers de marine, etc. Vous vous faites aisément l'idée d'un cortège de ce genre; mais ce dont vous ne pouvez vous faire une idée, et ce qui nous a tous vivement émus, c'est de voir un peuple entier sanglotant et appelant à haute voix son père; c'est de voir les femmes aux fenêtres jetant des cris de désespoir, c'est cette contagieuse sensibilité d'une grande foule, avec le cri déchirant de mille voix, en pleurs; c'est de voir jusqu'à la mesure du pauvre présentant comme hommage de vénération un vase brûlant de parfums, et des fleurs jetées sur le corbillard.....

## TURQUIE.

Belgrade, 20 novembre.

Nous avons reçu hier la nouvelle que le grand-visir a fait prisonnier Mustapha-Pacha de Scutari, et l'a envoyé à Constantinople. D'autres lettres de Nissa prétendent que le pacha de Scutari s'est rendu par capitulation; mais que le grand-visir l'a méconnue, et a fait arrêter le pacha, après avoir pris possession de la citadelle. Mais d'autres lettres assurent que Mustapha-Pacha s'est rendu à discrétion, et qu'il a demandé lui-même d'être envoyé à Constantinople, pour entendre la décision de son sort de la bouche du sultan.

## RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 19 novembre.

S. M. l'Empereur a adressé au Sénat dirigeant un ukase qui contient ce qui suit:

« La condition de la nombreuse corporation des *schlachtyts* (nobles) dans les gouvernements de l'ouest, le peu de fixité de leurs droits et de leurs obligations, et le désordre par lequel des gentilshommes véritables sont mêlés avec des personnes qui ne sauraient prouver leurs droits à la noblesse, ont excité, depuis que ces provinces sont rentrées du nouveau sous le sceptre de la Russie, l'attention non interrompue du gouvernement. Les derniers événements ont prouvé que les individus de la dernière classe, sans domicile arrêté et sans propriétés, sont plus que d'autres enclins à la révolte et à des actes criminels envers l'autorité. Considérant que lors du retour à la Russie des gouvernements de l'ouest, les droits et privilèges confirmés aux *schlachtyts* ne sauraient être étendus à ceux qui ont usurpé ce titre; que, selon l'organisation antérieure de ces provinces, tous les états, sans en excepter la noblesse, étaient astreints à faire le service de la landwehr, et que la *schlachta* payait alors des contributions régulières en argent, nous ordonnons:

« A l'avenir, il sera fait une différence entre les *schlachtyts*, dont les preuves de noblesse auront été reconnues par l'autorité héraldique, et ceux qui prennent ce titre sans pouvoir le prouver. Ceux de la première classe porteront le titre de nobles; ceux de la seconde seront divisés en deux catégories, les habitants des villes et ceux des villages. Ceux des campagnes auront le nom d'habitants libres; ceux des villes celui de bourgeois. Les habitants libres de nos provinces de l'ouest seront divisés en propriétaires et non propriétaires, personnes en service chez des particuliers. Les bourgeois qui exercent un art ou une science comme les médecins, professeurs, artistes, etc., porteront le titre de bourgeois honorables. Le nombre des individus faisant partie de cette dernière classe sera exactement recherché. Les personnes qui jusqu'ici prétendaient à la distinction de *schlachtyts*, sans pouvoir prouver leurs droits, seront libres de se classer dans l'une ou l'autre de ces catégories. Elles auront à payer une contribution en argent; elles seront astreintes au service militaire, etc. »

Cet ukase prouve évidemment que l'Empereur cède aux désirs du parti russe, qui demande que les Polonais ne soient pas mieux traités que les Russes.

## POLOGNE.

Varsovie, 25 novembre.

D'après nos journaux, l'aide-de-camp général Vincent Krasinski, qui est arrivé ces jours derniers, fera une tournée dans tous les palatinats du royaume de Pologne, afin de s'assurer personnellement des pertes que les habitants ont éprouvées par suite des derniers événements.

Il sera envoyé incessamment, par ordre du gouvernement, des fonctionnaires pour rétablir dans leur état antérieur les douanes et les autres parties de l'administration sur les frontières du royaume de Pologne. La garde frontière que forment les cosaques sera doublée d'une seconde ligne. Les communications qui avaient été interrompues pendant les événements qui ont eu lieu, vont être remises sur l'ancien pied.

## FRONTIÈRES DE POLOGNE, 21 novembre.

On n'attendait pas encore le décret d'amnistie, car on savait qu'avant le départ de l'Empereur de Saint-Petersbourg un premier projet avait été écarté, et que les intrigues étaient en mouvement pour empêcher qu'il n'y fût donné suite. Le parti des vieux Russes voudrait étouffer la manie des révolutions par la rigueur, et faire un exemple de la punition des Polonais qui avaient tant excité la sympathie de l'Europe. L'empereur n'est pas enclin à cette rigueur, il désirerait se concilier les Polonais, et il est en ce moment peut-être leur seul appui contre le parti dominant en Russie. La Pologne est dans le plus triste état; des milliers d'enfants qui ont perdu leurs parents, des milliers de bras sans occupation et sans espoir d'en trouver, ajoutez la crainte d'une disette, les vivres étant consommés et les champs restés sans culture.

Les colonels russes achètent beaucoup de chevaux, surtout les colonels des régiments d'artillerie, et tous les chevaux qui ont appartenu à l'armée polonaise sont incorporés aux remontes russes. C'est un mauvais augure pour la réorganisation d'une armée polonaise, dont on s'est flatté. Et si on la voulait réorganiser, où trouverait-on les officiers pour l'exercer et la commander, puisque tous les officiers ont émigré? Emploierait-on des Russes? Mais ce ne serait plus une armée nationale.

Le gouvernement provisoire s'occupe avec succès de la réorganisation des finances.

## WURTEMBERG.

Stuttgart, 26 novembre.

On travaille avec activité, dans tout le royaume de Wurtemberg, aux préparatifs de l'élection des députés à la seconde Chambre. La ville de Biberach aura 133 électeurs, dont 89 choisis parmi les plus imposés, et 44 élus le 25 novembre par leurs concitoyens. La ville de Heilbronn compte 185 électeurs, dont 124 choisis parmi les plus imposés, et 61 par les autres bourgeois.

## BORDS DU RHIN.

Du 24 novembre.

Les apparences de paix se confirment tous les jours davantage. La Prusse continue à réduire considérablement la force armée qu'elle a entretenue jusqu'à présent à grands frais; on voit partout des soldats en congé qui regagnent leurs foyers; ces militaires ont cependant reçu l'ordre de se tenir toujours prêts à rejoindre leurs drapeaux au premier appel.

## BELGIQUE.

Bruxelles, 4 décembre.

(Correspondance particulière.)

Notre gouvernement s'occupe du choix de nouveaux ambassadeurs à envoyer à Berlin, Vienne, Pétersbourg; il va plus que jamais hâter les nominations, maintenant qu'il vient d'apprendre que la Russie vient de nommer un nouveau ministre plénipotentiaire à Hesse-Cassel, M. Mayendorff, qui y résidait en cette qualité, ayant reçu l'ordre de se tenir prêt à se rendre en Belgique.

Le gouvernement français va s'occuper d'une mesure efficace pour raviver la prospérité commerciale de la France et de la Belgique. Notre ministre des finances s'occupe à recueillir tous les arrêtés qui ont pu modifier le tarif des douanes en Belgique. M. Belliard lui en a fait la demande au nom de son gouvernement qui va s'empresse, a-t-il dit, de proposer de nouvelles relations commerciales sur des bases larges et libérales et nécessairement avantageuses aux deux pays.

## FRANCE.

PARIS, 6 DÉCEMBRE.

Les organes du parti déchu affectent de prendre acte de ces sages paroles du maréchal Soult aux Lyonnais: *La nation a compris qu'il n'y aurait plus de sécurité pour les bons citoyens, si la force pouvait être mise à la place du droit.* Nous y reconnaissons, disent-ils avec plaisir, la manifestation d'un grand principe d'ordre social. Nous applaudissons le maréchal Soult quand il ajoute à ces paroles qu'il vient pour rétablir la *souveraineté de la loi*; car le droit et la loi, voilà tout ce qu'il y a à opposer aux grandes perturbations, aux révolutions qui ont méconnu l'une et l'autre. Les désordres de Lyon n'auraient pas été sans profit pour la France, puisqu'ils auront fini par une déclaration qui renferme en elle toutes les conditions de l'ordre public, et qui rectifie ce que les trois journées de Paris avaient faussé.

Où bien, il y a là dessous un sens profond, ou bien il y a tout bonnement une assez pauvre malice qui ne peut tromper que ceux qui y ont intérêt.

Ne revenons pas sur le rapprochement que fait le parti de Charles X entre la révolte de novembre et la résistance de juillet, entre le mouvement social de Lyon et le mouvement politique de Paris. Il y a une insistance ridicule à comparer des choses qu'on sait parfaitement être très différentes, et ce petit manège qui a pour but de réhabiliter la sédition lyonnaise, pour rabaisser d'autant la révolution parisienne, est si puérile, qu'il ne vaut même plus la peine qu'on s'en moque.

Mais parlons du droit et de la loi.

Entend-on par le droit, le droit établi, le droit auquel la France obéit, paie l'impôt, le droit reconnu par toute l'Europe, le droit au nom duquel la France a constitué à ses frontières une nation indépendante, et a fait entrer un peuple de plus dans la famille européenne?

Entend-on par la loi, la loi en vigueur, la loi votée par les trois pouvoirs, et pour l'exécution de laquelle nous avons une administration salariée par l'Etat, reconnue et obéie par les citoyens, la loi qui règle les droits et les obligations des individus dans leurs rapports entre eux et avec l'Etat?

Dans ce cas, pourquoi le parti déchu prend-il acte des paroles de M. le maréchal Soult comme d'une sorte de rectification de ce que la révolution de juillet a faussé, c'est-à-dire comme d'une protestation implicite contre cette révolution, à l'usage de tous ceux qui auront à se plaindre d'elle? Je vais plus loin: pourquoi combat-il dans son principe le gouvernement actuel, pourquoi l'attaque-t-il tous les jours dans son origine? Il y a une inconscience choquante, ce nous semble, à invoquer comme principe sauveur de toutes les sociétés la souveraineté du droit et de la loi, et à ne pas se soumettre, de cœur et de conviction, à un gouvernement qui n'existe que par cette souveraineté, qui représente tout ce qu'il y a de droit établi et de loi en vigueur en France, qui n'a d'autre moyen de défense contre les ennemis que ce droit et cette loi.

Au contraire, entend-on par le droit, le droit tel que chacun le rêve et l'imagine, le droit qu'un républicain place sur la tête du président *in petto*, qu'il réserve pour le jour où sa république sera la loi du pays, le droit qu'un bonapartiste conserve depuis 1814 au fils de Napoléon, le droit qu'un carliste tient pieusement en dépôt pour le remettre à l'héritier de Charles X, droit vague, flottant,

qui varie avec le nombre des partis, avec les nuances des opinions, droit qui n'existe que dans les espérances, dans les ambitions ou dans les regrets, droit qui pourra prévaloir quand il plaira à Dieu, mais qui, en attendant, n'est écrit nulle part, ni obéi par personne.

Et entend-on par la loi, une loi qui est encore à faire, une loi pour laquelle il n'existe encore ni pouvoir exécutif qui la propose, ni Chambres qui la délibèrent et la votent, ni roi qui la sanctionne, ni administration qui l'applique, ni citoyens qui lui obéissent?

Dans ce cas, pourquoi donc blâme-t-on les *grandes perturbations*, les révolutions? car, après tout, en ce qui touche le principe même du gouvernement, il n'y a qu'une grande perturbation, il n'y a qu'une révolution qui puisse faire que le droit établi cède au droit à établir, et la loi présente à la loi future. Pourquoi encore le parti se félicite-t-il d'une proclamation qui parle de rétablir la *souveraineté de la loi* et de substituer au régime violent de la force la loi et le droit, puisque, s'il s'agit de la souveraineté de la loi actuelle, de la loi et du droit existants, il se félicite sagement d'un principe qui condamne sa conduite et qui réprovoque énergiquement son opposition au gouvernement actuel, et que, s'il s'agit, au contraire, d'une souveraineté à venir, d'une loi et d'un droit encore à faire, il est forcément de l'avis des *grandes perturbations* et des *révolutions* contre lesquelles il affecte de protester?

Où nous nous trompons fort, ou l'on n'est inconséquent à ce point que quand on n'est pas de bonne foi.

Les partisans du gouvernement déchu nous disent tous les jours, et particulièrement le lendemain de tous les désordres auxquels on peut croire qu'ils ne sont pas étrangers d'intentions et de vœux tout au moins: nous, nous ne voulons point de grandes perturbations; nous tenons à l'ordre, à la légalité; notre cause n'a pas besoin de moyens violents; nous sommes grandement de cet avis, que la société est perdue toutes les fois que la force est mise à la place du droit. Nous désirons que chacun paie l'impôt comme nous faisons, que chaque électeur aille voter à son collège et qu'il prête serment; nous ne résistons point de fait à l'ordre de choses actuel, nous ne résistons que mentalement. Nous obéissons au gouvernement de juillet, mais nous n'en voulons pas; nous payons l'impôt au nom de Louis-Philippe, mais Louis-Philippe n'est pas notre Roi. Nous ne voulons pas de révolutions, mais nous voudrions un autre gouvernement, une autre constitution, une autre dynastie.

Qu'est-ce que cela signifie?

Le parti de Charles X croit-il donc aux changements de gouvernements à l'amiable, par devant notaire, et par consentement mutuel? Croit-il aux couronnes qui s'échangent paisiblement, comme des propriétés privées, et aux dynasties qui se cèdent réciproquement les trônes en présence des nations devenues simples spectatrices? Ne sait-il pas tout aussi bien que nous qu'un gouvernement ne tombe que devant une révolution, que c'est le bon sens et l'histoire qui le décident ainsi, et que ceux qui veulent un changement de gouvernement et ne veulent point une révolution, ne savent pas ce qu'ils veulent, ou veulent ce qu'ils ne peuvent pas?

De deux choses l'une, ou bien un gouvernement se conduit par l'esprit des majorités, consulte leurs vœux, satisfait leurs besoins, exécute fidèlement les lois votées par la représentation nationale, se prête suffisamment à tous les progrès politiques ou sociaux d'un grand Etat, enfin, pourvoit au présent par des garanties, et à l'avenir par un mécanisme souple et progressif, et alors il subsiste parce qu'il est absurde de supposer qu'une nation qui mérite ce nom s'en lasse un beau matin, et en change capricieusement comme d'une mode; ou bien ce gouvernement se conduit par les minorités, blesse les opinions des masses, mécontente le présent, et est insuffisant pour l'avenir; finalement viole les lois, comme il arrive toujours, et alors il peut tomber, mais d'une seule façon, par une révolution. Où donc avez-vous le sens, pour ne vouloir pas de révolution et pour être toutefois hostile à un gouvernement qui est dans la seule alternative où les révolutions ne sont pas possibles?

Le parti de Charles X est dans le faux et dans l'absurde, parce que, d'une part, il ne peut pas approuver le principe des révolutions, sous peine de reconnaître la légitimité de la nôtre, et parce que, d'autre part, il ne peut pas le condamner absolument, sous peine d'être inconséquent et ridicule dans son opposition au gouvernement actuel. Il se débat contre la puissance réunie du fait et du droit contre le consentement public, contre le temps. Qui est-ce qui peut avoir du bon sens contre de telles autorités? Mais le parti de Charles X n'est pas sans quelque esprit; et c'est ce qui prouve, en dernière analyse, qu'il a deux politiques, l'une de conversation et d'intimité pour ses hommes habiles et ses têtes fortes, l'autre de position pour les tribunaux et pour ses dupes.

Extrait d'une lettre de Lyon du 3 décembre 1831.

« Les ouvriers en soie se sont montrés en général très repentants des désordres qui sont résultés de leurs réclamations à main armée, et si, durant le combat, et durant quelques heures après la victoire qu'ils ont remportée, il s'est commis des dévastations et des cruautés dignes des hordes barbares, nous aimons à les attribuer, non aux ouvriers en soie eux-mêmes, mais bien à un ramas de la plus vile canaille accouru de tous côtés qui ne s'était fait l'auxiliaire des ouvriers que dans l'espoir d'un pillage général.

« Aujourd'hui S. A. R. le duc d'Orléans a fait son entrée dans notre cité accompagné d'environ vingt mille hommes qui ont pris possession de la ville et des faubourgs.

« Notre garde nationale est dissoute, l'ordonnance a été affichée dans la journée et déjà beaucoup d'armes sont rendues. Rien, absolument rien, ne nous fait présager de nouveaux désordres.

« Nous comptons sur des secours d'argent, car notre classe ouvrière est très malheureuse, très nombreuse et fort peu occupée. »

On lit aujourd'hui dans le *Moniteur* : « Les dépêches que le gouvernement a reçues aujourd'hui, par estafette, étaient parties de Lyon en même temps que la dépêche télégraphique arrivée hier, et qu'elles étaient destinées à suppléer, en cas de mauvais temps.

» A son entrée en ville, le prince avait été reçu par les autorités municipales, à la porte de Vaise. Le maire de Lyon, M. Prunelle, avait adressé à S. A. R. un discours auquel le prince avait fait une réponse pleine de dignité, et accueillie par l'assentiment unanime de ceux qui avaient pu l'entendre. Partout, sur son passage, dans le faubourg de Vaise, et sur les quais du Rhône, S. A. R. n'avait rencontré que des visages heureux de sa présence, et des acclamations franches et senties n'avaient cessé d'éclater autour de lui.

» Des mots heureux, qui exprimaient la reconnaissance des uns, le repentir des autres, la confiance de tous, se faisaient entendre de toute part.

» Au moment de l'expédition des dépêches, le prince venait de se rendre à la place de Bellecour pour y passer les troupes en revue. Leur tenue était admirable, leur esprit excellent. L'attitude des citoyens répondait dignement à celle de l'armée. Tout annonçait le retour de la bonne intelligence, sous des auspices d'autant plus satisfaisants que le dépôt des armes, opéré complètement, prouvait la plus entière soumission à l'autorité des lois et aux ordres du gouvernement. Les ordonnances, les proclamations et les arrêtés, étaient lus par la foule, et n'excitaient aucune objection. En tête des troupes, marchait la partie de la garde nationale de Lyon qui, après les avoir si vaillamment secondées, les avait suivies hors de la ville. Ce détachement rapportait son drapeau qui ne l'avait pas quitté, et qu'il venait déposer à l'Hôtel-de-Ville, avec ses armes, pour déférer à l'ordonnance de dissolution. D'autres bataillons de garde nationale mobilisée, de Saône-et-Loire, de la Drôme et de l'Isère, attestaient par leur présence le concours empressé de toutes les populations au rétablissement de l'ordre public, sans lequel il n'y a plus ni industrie, ni liberté, ni patrie.

» Nous attendons de plus amples détails, et surtout les discours des autorités et les réponses du prince, dont l'effet a été des plus satisfaisants.

*Discours prononcé par M. le maire de Lyon, à S. A. R. M. le duc d'Orléans, à son entrée dans la ville.*

« Monseigneur !  
» Il n'y a guère plus d'une année que, dans ces mêmes lieux, des cris d'allégresse et d'amour retentissaient de toutes parts à votre approche. Nos sentiments sont loin d'être changés, et cependant la tristesse est empreinte sur nos visages; l'affliction opprime nos cœurs. Quelle différence, grand Dieu! Votre Altesse Royale visitait, il y a un an, une ville pure d'innocence, une ville vierge de toute faute! Votre Altesse lui accordait la plus douce des récompenses. Aujourd'hui, une bienveillance sans exemple vous conduit dans une ville coupable, et nous n'avons à vous présenter que les larmes du repentir, et l'hommage d'une reconnaissance profonde.

» Nous ne conduirons plus V. A. R. à des fêtes qui ne sauraient exister parmi nous; vous ne viendrez plus admirer cette garde nationale, autrefois notre orgueil. Elle est dissoute; et ce qui comble l'énormité de la peine, c'est que personne ici n'ose en blâmer l'application.

» Que V. A. R. veuille bien permettre cependant aux magistrats de la Cité, de ne pas accepter pour elle seule toute l'étendue de la faute; il est vrai qu'une partie de la population a violemment outragé les lois; qu'une autre n'a pas su les défendre; mais une troisième portion a versé largement, et trop inutilement, son sang pour les maintenir. Il est vrai qu'une multitude égarée a été entraînée, par son inexpérience, au plus grave des attentats; mais bientôt le prenant en horreur, elle a senti le besoin de l'ordre, et l'a spontanément rétabli.

» Les faits parleront haut, Monseigneur, ils montreront les vrais coupables, et nous conservons l'espérance qu'ils se trouveront ailleurs que parmi nous.

*Réponse.*

« Monsieur le maire,  
» Je ne puis vous témoigner de quelle profonde tristesse mon cœur est pénétré en rentrant aujourd'hui dans la seconde ville du royaume, après les sanglants désordres et les coupables excès dont elle a été le théâtre et la victime. Je me rappelle avoir vu, il y a un an, la population lyonnaise manifester les sentiments les plus vifs d'amour de l'ordre et d'attachement aux institutions et au gouvernement que la révolution de juillet a fondé en France.

» C'est ce souvenir, c'est l'espoir que ces sentiments n'étaient point effacés, ce sont les liens qui m'uniront toujours à la ville de Lyon, qui m'ont décidé, aux premières nouvelles des troubles, et qui l'ont affligée, à tout quitter pour venir faire cesser cette effusion du sang français que je ne cesserai de déplorer.

» J'ai voulu aussi, d'accord avec l'illustre maréchal qui m'accompagne, contribuer de tous mes efforts à rétablir, dans toute sa plénitude, l'ordre légal là où il avait cessé d'exister, et à faire respecter l'autorité des lois qu'une partie de la population avait violemment méconnue; mais qu'une autre avait si vaillamment su défendre. Tels sont les sentiments qui m'animent; je suis venu, non pour chercher des coupables, c'est le devoir de la justice, mais comme pacificateur, mais pour rappeler à des Français égarés quels sont leurs devoirs, et aussi, j'ose le dire, quel est leur véritable intérêt.

» Aujourd'hui cette tâche est remplie, et j'en commence une autre bien plus douce à mon cœur: celle d'apporter tous les soulagemens possibles au sort des classes ouvrières de la ville de Lyon, dont le Roi mon père m'a ordonné de m'occuper avec sollicitude.

» Puissent-elles comprendre, par le terrible exemple qu'elles ont sous les yeux, que ce n'est que dans la protection que la loi accorde à ceux qui la respectent, qu'elles peuvent trouver leur bien-être. C'est par un repentir sincère, par une soumission sans réserve, que la population de cette industrieuse cité pourra me mettre à même de lui faire voir que j'ai non seulement les sentimens d'un bon Français, d'un citoyen sincèrement dévoué à son pays et à nos institutions, mais aussi d'un bon Lyonnais.

On écrit de Lyon, 3 décembre 1831, neuf heures du soir.

« A l'heure où je vous écris, des feux sont allumés sur toutes nos places, nos maisons sont encombrées de soldats: cavalerie, garde nationale mobile, artillerie obstruent tous les passages de notre cité.

» Jusqu'ici les mesures de l'autorité ont été dirigées contre les hommes qui avaient voulu donner une direction politique à ce mouvement.

» Un nommé Rosset, ainsi que les rédacteurs de la *Glaneuse*, ont été

arrêtés. Le premier avait harangué, à l'Hôtel-de-Ville, les ouvriers pour leur faire proclamer la république, et leur bon sens en avait fait justice en le conspuant ignominieusement; les autres avaient fait une tentative pareille dans un des cafés des Célestins. Quelques hommes coupables d'attentats isolés ou de faits sans liaison avec le principe de l'émeute, ont aussi été livrés à M. le procureur du Roi.

Hier au soir Don Pedro, M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse de Flahaut, M. le baron Pasquier, président de la Chambre des Pairs, M. le comte Bondy, préfet de la Seine, M. le comte Molé, Pair de France, et M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, ont eu l'honneur d'être reçus par le Roi et la Reine.

Aujourd'hui, à onze heures, M. M. les commandans et officiers du 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> régimens de ligne et du 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers nouvellement arrivé à Paris, ont eu l'honneur d'être présentés au Roi par M. le général Pajol, commandant la 1<sup>re</sup> division militaire. En sortant des Tuileries, ils sont allés faire une visite à M. le maréchal comte Lobau.

A midi, le Roi a présidé le conseil des ministres.

— On annonce que M. le duc Deazes est nommé rapporteur de la commission de quatorze membres chargés d'examiner le projet de loi présenté à la Chambre des Pairs pour la révision de l'art. 23 de la Charte.

— On répand le bruit que l'ex-empereur Don Pedro doit quitter Paris sous peu de jours.

— Le comte d'Ofalia, ambassadeur d'Espagne, est en ce moment sérieusement malade.

— Le ministre de l'instruction publique et des cultes recevra jeudi prochain 8, et les jadis suivans.

— Pour toute réponse à des articles insérés dans la *Tribune*, M. le vicomte d'Haubersart a cité le gérant de ce journal devant la police correctionnelle.

— Les journaux de Naples annoncent que M<sup>me</sup> la duchesse de Berry, qui voyage sous le nom de comtesse de Sagana, est arrivée à Naples le 18 novembre.

— M. Germain, auditeur de première classe, attaché au comité de l'intérieur et du commerce, vient d'être désigné par M. le garde des sceaux pour exercer les fonctions de ministre public près le conseil d'Etat, en remplacement de M. Moiroud.

— Nous avons été induits en erreur par plusieurs journaux de province et par une lettre de M. Girod de l'Ain, qui s'accordaient pour annoncer la mort du général Drouot. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir démentir cette nouvelle, et d'apprendre à nos lecteurs que nos regrets étaient prématurés. Une maladie grave afflige depuis long-temps le général; mais ses amis, loin d'avoir à déplorer une perte fatale, espèrent qu'il pourra rendre encore des services au pays dans le poste éminent où l'a placée la justice royale.

— M. Fulchiron, député du Rhône, vient de mettre à la disposition de M. Prunelle, maire de Lyon, 4000 fr., pour contribuer au soulagement des ouvriers sans travail de cette ville.

La députation de notre ville de Saint-Etienne a trouvé auprès du duc d'Orléans l'accueil le plus bienveillant. Tous les membres qui la composaient ont pris place à la table du jeune prince. S. A. R. a écouté avec beaucoup d'attention la lecture de l'adresse de nos envoyés, et a répondu en détail à tous les paragraphes qui la composaient avec une présence d'esprit admirable.

Quelques paroles dites à la députation de notre ville semblent nous autoriser à croire que le prince et le maréchal ont l'intention de visiter Saint-Etienne. (*Mercurie Séguisien.*)

— Voici la copie d'une dépêche adressée à M. le ministre de la marine par le préfet maritime à Toulon : « Toulon, le 29 novembre 1831.

» Monsieur le ministre,

» M. le commandant du brick *la Palinure*, qui avait été chargé de porter à Milo M. Guidon, chirurgien de la *Calypso*, qui devait se rendre à l'Argentière où régnait le choléra-morbus, m'écrit de Navarin que ce fléau n'existait plus à l'Argentière le 12 octobre dernier, et que sur toute la population de l'île 32 personnes seulement avaient succombé.

» Il m'annonce également que Smyrne est débarrassé de cette maladie.

» Agréer, M. le ministre, l'assurance de mon respect.

» Le vice-amiral, préfet maritime, ROSAMEL.»

— Les lettres et dépêches du courrier de Dijon à Châlons, dont nous avons annoncé la soustraction dans l'un de nos derniers numéros ont été rapportées à Chagny. La police judiciaire a cru reconnaître dans celui qui les rapportait le voleur lui-même, et l'a fait aussitôt emprisonner.

— On nous écrit de Paimbœuf, le 2 décembre :

« Dans la nuit du 30 novembre au 1<sup>er</sup> de ce mois, vers les neuf heures et demie du soir, un tison et une meche ont été trouvés dans la cour de la poudrière de cette ville, par les militaires et gardes nationaux qui y étaient de garde. On présume qu'ils ont été jetés par-dessus le mur qui entoure ladite poudrière. Rapport en a été fait au sous-préfet de cette ville. » (*L'Ami de la Charte.*)

— On écrit du Havre, 5 décembre :

« Une rixe assez grave a eu lieu hier au soir, à 9 heures et demie, sur le quai de la Barre, entre des matelots américains et des marins, et des ouvriers de notre port. La garde nationale, appelée sur les lieux, n'a réussi qu'avec le secours de la troupe de ligne à rétablir l'ordre. Les Américains, retranchés à bord du navire *William-Byrnes*, ont fait pleuvoir sur les gardes nationales et les voltigeurs de la ligne, une grêle de pierres dont plusieurs des témoins de cette scène ont été atteints. Le sous-préfet et le procureur du Roi, accourus sur les lieux où la police attendait leurs ordres, ont fait saisir à bord du navire les hommes qui s'étaient retirés jusque dans les hunes et sur les vergues.

» Six des marins étrangers qui ont figuré le plus activement dans les désordres, seront, dit-on, cités devant les tribunaux.

» Pendant que la lutte se prolongeait de 9 heures et demie à 11 heures, sur le quai de la Barre, un autre engagement avait lieu dans la rue du Grand Croissant, entre plusieurs garçons boulangers. L'intervention de la force armée, divisée sur les deux points attaqués a réussi encore, mais non sans quelques efforts, à ramener la tranquillité dans notre ville, trop souvent troublée par des événemens de ce genre.»

— Un événement extraordinaire est arrivé dernièrement à Plabennec.

« Un jeune homme de cette commune, marié à la mairie depuis peu de jours, devait se rendre de bon matin chez la nouvelle mariée, pour aller de là à l'église paroissiale. Après avoir fait quelques préparatifs, retiré ses plus beaux vêtements du coffre où ils étaient précieusement renfermés, il prévint quelques jeunes gens qui devaient l'accompagner qu'il allait dans l'aire voisine pour mettre dans ses sabots de la paille fraîche (car nos routes sont si bien entretenues qu'on ne peut les franchir qu'en sabots). Le jeune homme sortit, il ne faisait pas encore jour; comme il ne revenait pas, ses camarades l'appelèrent, puis furent le chercher, mais vainement; il avait disparu. Depuis ce temps on n'en a eu aucune nouvelle; les recherches les plus exactes n'ont procuré aucun renseignement. » (*Finistère.*)

— Le conseil municipal a voté les sommes nécessaires pour l'exécution des travaux d'utilité publique à exécuter cet hiver à Paris. Ces travaux donneront lieu à une dépense de trois millions; deux millions seront payés sur les revenus de la ville de Paris; un million sera

fourni par le Trésor, en exécution de la loi du 6 novembre. Les trois millions seront employés de la manière suivante :

Etablissement d'une conduite pour amener les eaux de l'Ourcq sur la place de l'Ecole de Médecine : établissement de diverses bornes - fontaines.	255,000 fr.
Agrandissement du port Saint-Nicolas.	190,000
Consolidation des carrières sous Paris.	200,000
Assainissement des Boulevards extérieurs du nord.	523,312
Assainissement de la halle au poisson et du marché des Prouvaires; ces travaux consistent à daller le marché pour faciliter l'écoulement des eaux, et à substituer des tables en pierres de Château-Landon aux tables en bois maintenant en usage, et qui conservent des principes putrides et délétères.	50,000
Translation à Scipion de la salle de dissection, maintenant établie dans l'hospice de la Pitié.	84,588
Travaux de terrassement au Champ-de-Mars.	80,000
Travaux d'assainissement de la halle à la volaille, et construction de latrines publiques dans plusieurs marchés.	71,000
Construction d'égoûts qui seront établis dans les rues Traversière-St-Antoine, Vieille-du-Temple, du Temple et St-Martin, du Faubourg-du-Temple, d'Enfer et du Val-de-Grâce, des Bourguignons, de l'Oursine, Censier, St-Denis, dans le cloître des Bernardins, dans le quartier Gaillon et sous la place Vendôme.	1,546,100
Total.	3,000,000 fr.

— On lit dans l'*Echo de la Seine-Inférieure* :

« Un accident qui pouvait être funeste est arrivé au théâtre des Arts pendant qu'on jouait *Zampa*, ouvrage qui jusqu'ici n'a pu s'achever sans encombre. La statue d'Alice s'était enflammée avec le terrible corsaire; on entendait déjà les premières mesures de la complainte, lorsqu'un des nuages maudits qui sortent de l'abîme est tombé avec fracas des cintres où il s'était péniblement hissé, entraînant dans sa chute arbres, rochers, et, je crois, un quinquet ou deux. La scène était couverte de monde; c'est merveille que personne n'ait été blessé. Il s'en est fallu de peu que M<sup>lle</sup> Langlé, qui était dans les coulisses, et M<sup>lle</sup> Monsel, qui venait de jouer d'une manière ravissante le rôle de Camille, n'aient été atteintes. Heureusement, on a été quitte, comme à l'Opéra, où la même chose est arrivée à la première représentation de *Robert-le-Diable*, pour un peu de poussière, un peu de peur, et peut-être un peu d'huile.»

— On travaille depuis quelque temps à un puits artésien dans le jardin des bains Chinois; dans peu de jours on espère obtenir un heureux résultat de cette tentative.

— Deux hommes âgés d'environ 40 à 45 ans, et bien vêtus, ont été retirés hier matin de la rivière où ils s'étaient précipités attachés l'un à l'autre par le bras. On ignore le motif qui a pu les déterminer à se donner la mort. Leurs corps ont été transportés à la Morgue.

— *Bagatelles*, tel est le titre d'un petit volume que publie M. Emile Barateau. Ce sont des romances pleines de sentiment et des chansons fort gaies auxquelles MM. Berton fils, Remagnesi, Panseron et madame Pauline Duchampèze, ont dû souvent de fort heureuses inspirations.

— L'éditeur écossais des ouvrages de Walter Scott ayant avancé de quelques jours la publication de *Robert de Paris* et du *Château Périlleux*, nouveaux romans de cet auteur, l'éditeur de la traduction française, faite sur le manuscrit de l'auteur par M. Defaucompret, avancera aussi sa publication. M. Charles Gosselin mettra ces ouvrages en vente samedi prochain 10 décembre.

Les deux nouveaux romans de Walter Scott, réunis sous le titre commun de *Quatrième série des Contes de mon hôte*, feront partie de la belle collection de romans en anglais, publiée par le libraire Baudry, rue du Coq, et paraîtront prochainement en un seul volume in-8°. Cette collection se distingue, comme on sait, par la beauté du papier et la netteté des caractères.

— M<sup>me</sup> Malibran, éloignée momentanément de la scène, par un enrouement, reparaitra jeudi dans la *Prova d'un opéra seria*. Les autres principaux rôles de cet ouvrage seront remplis par MM. Rubini Lablache et Graziani.

— Le 12 décembre commencera la vente des livres de M. Simier père, ancien relieur. Le talent et les connaissances bibliographiques du propriétaire dispensent de faire l'éloge des reliures et du choix des éditions; les amateurs y trouveront quelques beaux Elsevires ainsi que d'autres livres rares et singuliers.

— M. Cadiot vient de publier de nouvelles livraisons de son *Histoire chronologique de France*, depuis la première convocation des notables, jusqu'en 1828, continuée jusqu'en 1830. Ce livre, écrit avec impartialité, rend un compte exact et détaillé de tous les événemens relatifs à l'histoire de la révolution, de l'Empire et de la Restauration.

— Un professeur de l'Université, M. Serrant Beauvais, vient de publier chez Papinot, rue de Sorbonne, un *Manuel classique de philosophie*. Cet ouvrage, destiné à l'enseignement, expose avec clarté tous les systèmes de philosophie, et pourra servir de guide aux personnes qui vont entendre nos célèbres professeurs.

— M. le vice-amiral Willaumez, et M. Jean Baptiste Say, ont fait hommage au tribunal de commerce, le premier de son *Dictionnaire de marine*, et le second de son *Cours complet d'économie politique pratique*. Ces deux ouvrages, dont la renommée est européenne, viennent fort à propos enrichir la bibliothèque de la magistrature consulaire.

— On nous annonce la prochaine publication de la deuxième édition d'un ouvrage digne de l'attention des amis de la littérature, *Le Dernier Homme*, poème imité de Grainville, par M. Creusé de Lesser. Nous nous proposons de rendre compte plus tard de ce poème très singulier et très curieux, d'autant plus qu'il contraste avec la manière ordinaire de l'auteur du *Sceau enlevé*, du *Secret du ménage*, et de la *Table ronde*.

ÉCOLE ROYALE ET SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, PRÈS LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

(Année scolaire 1831 — 1832.)

Les cours de l'Ecole spéciale destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes, et d'une utilité reconnue pour la politique et pour le commerce, commenceront dans l'ordre suivant, à dater du mercredi 30 novembre 1831 :

*Cours d'arabe.*  
M. le baron Silvestre de Sacy, professeur, expliquera les chapitres XXV et suivans de l'Alcoran, avec le commentaire de *Beidhawhî*; quelques morceaux de sa *Chrestomathie arabe*, et le *Hamasa d'Abou-Téman*, édition de M. Freytag. (Les mardis, jeudis et samedis, à onze heures.)

*Cours d'arabe vulgaire.*  
M. Caussin de Perceval fils, professeur, développera, pour les commençans, les principes de l'arabe vulgaire. Il expliquera, pour les personnes plus avancées, les *Mille et une Nuits* et l'*Histoire d'Antar*. (Les lundis, mercredis et vendredis, à midi.)

*Cours de persan.*  
M. de Chézy, professeur, expliquera un choix des odes de *Hafiz*, différens extraits du *Schal-naméh*, et quelques morceaux de l'historien *Mirkond*. En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Dubeux, employé à la Bibliothèque du Roi. (Les lundis et mercredis, à trois heures, et les vendredis, à neuf heures du matin.)

*Cours de turc.*  
M. le chevalier Amédée Jaubert, professeur. Après avoir développé les principes de la grammaire turque, il expliquera le *Djihan-Nama* et l'*Histoire des guerres maritimes des Ottomans*. Les cours seront